

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 049\_2025**

**Séance du mercredi 17 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le mercredi dix-sept décembre à dix-neuf heures quinze ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 10 décembre 2025 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

**Étaient présents :** Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Virginie VASSEUR, M. Franky SALON, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Clément WALBROU, Mme DURETETE Justine, Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Françoise WARNEYS, Mme Sandrine BILLIAU, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés :** Mme Brigitte DELANNOY ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE,

**Étaient absent non excusés :** M. Bertrand TRINEL, M. Christophe LOUVEAU,

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h45

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : Approbation du Plan Intercommunale de Sauvegarde de la commune de HAVERSKERQUE**

**VU :**

Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives à la prévention des risques et à la gestion des situations de crise ;

Le Code de la sécurité intérieure ;

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) élaboré par la Communauté de Communes de Flandre Lys (CCFL) ;

L'arrêté portant approbation du Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCFL en date du 26 mai 2025 ;

**Considérant** que le Plan Intercommunal de Sauvegarde définit l'organisation générale des secours, les modalités d'alerte et d'information des populations ainsi que la coordination des moyens communaux et intercommunaux en cas de survenance d'événements majeurs ;

**Considérant** que ce document constitue un outil essentiel de prévention et de gestion des risques majeurs à l'échelle intercommunale ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du Plan Intercommunal de Sauvegarde afin d'assurer sa bonne articulation avec les dispositifs communaux existants ;

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire :

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

(13 voix pour)

- APPROUVER l'adoption du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la Communauté de Communes de Flandre Lys, approuvé par arrêté en date du 26 mai 2025 ;
- PRENDRE acte de la mise en œuvre du PICS à l'échelle intercommunale et de son articulation avec les dispositifs communaux de gestion de crise ;
- AUTORISER Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,  
Maire d'HAVERSKERQUE

